



Conseil de Développement

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS
DES LANDES DE GASCOGNE
du jeudi 8 juin 2006 à LABRIT**

Etaient présents :

Dominique LAMBERT, Henry GILOTEAUX, Michel DUVERGER, François GARRAIN,
Dominique SICHERE, Alain CRENCA, André LAURENT, Jacques CHASTEL

Etaient excusés :

Antoine de RIVOYRE, Jean-Claude GRASSET, Jacqueline d'ALLIBERT

Participaient également :

Nathalie LALANNE (Technicien Pays)

A l'ouverture de la séance, Le Président accueille les participants et rappelle les points de l'ordre du jour. Il regrette que pour cette première réunion du Conseil d'Administration nouvellement élu lors de l'assemblée générale du 27 avril dernier, davantage de membres n'aient pu se rendre disponibles.

1. Fonctionnement du Conseil de Développement

Le Président a souhaité ouvrir le débat sur le fonctionnement du Conseil de Développement. En effet, la période qui a suivi la signature de la Charte a vu comme dans la plupart des territoires une certaine démobilitation des membres du Conseil de Développement et l'appel à retrouver "un deuxième souffle" avait déjà été lancé par le Président de Rivoyre. Il semble aujourd'hui nécessaire d'enclencher une dynamique dans le cadre des nouveaux statuts de notre association, approuvés récemment par l'assemblée générale du 27 avril 2006.

Il est fait rappel que le Conseil de Développement - créé par la loi Voynet du 25 juin 1999 - est à l'échelle du Pays une assemblée de représentants de la société civile, qui, ici, a été fédérée en association loi 1901 : "sa vocation est d'être une force de réflexion, de proposition et d'initiative utile au développement du Pays et à la mise en œuvre de la Charte" (art. 3 des Statuts).

Comment faire vivre plus largement la participation ?

Comment associer l'ensemble des membres ?

Si le Conseil d'Administration est réuni plusieurs fois dans le courant de l'année, les membres du Conseil de Développement ne se retrouvent qu'une fois par an à l'occasion de l'assemblée générale statutaire, or une participation active de chacun d'eux est nécessaire à l'enrichissement de la réflexion et des propositions.

Les membres du Conseil d'Administration sont présents dans les diverses commissions et instances du Pays, il est souhaitable qu'une restitution de leurs travaux (bref compte-rendu) soit communiquée à chacun, en complément des informations déjà connues par le Pays. De même, les compte-rendus du Conseil d'Administration seront diffusés à tous les membres de l'association.

L'élargissement de la communication peut être trouvé également par davantage de réunions plénières.

Il est décidé de réunir le Conseil de Développement vers la fin du mois de septembre. en prévoyant des intervenants qui resituent les attentes et apportent un éclairage sur les différentes missions que peut assurer le Conseil de Développement, en accord avec les responsables du territoire.

Le Président évoque ensuite le "règlement intérieur" (cité dans les statuts). Rédiger "des règles de fonctionnement" peut présenter l'intérêt de préciser nos missions et leurs modalités d'exercice. Il s'agit de se doter d'un cadre qui évite la dispersion des énergies et se place dans la perspective d'établir -si besoin- des conventions avec les élus du Pays dotant le Conseil de Développement de moyens. S'il existe des exemples sur d'autres territoires -qu'il faut rechercher-, l'évolution de nos pratiques doit également alimenter notre réflexion.

2. Désignation des membres représentants aux diverses commissions du Pays des Landes de Gascogne.

Les personnes appelées à siéger au sein du Pays des Landes de Gascogne et au Comité de Programmation LEADER+ ont déjà été désignées (janvier 2006). Cependant le Conseil d'Administration doit nommer des délégués aux commissions suivantes :

Agenda 21 local

Urbanisme

Emploi et Territoire (4 ateliers)

Comité de Pilotage Pôle Touristique.

La désignation -après vote du Conseil- est récapitulée dans le tableau joint.

3. Information sur le Règlement d'intervention relatif à la Politique Contractuelle de Développement Territorial de la Région Aquitaine

Le Président a reçu pour information le règlement qui fixe les orientations et le cadre d'intervention de la politique régionale à partir de 2007, adopté par l'assemblée plénière du Conseil Régional d'Aquitaine le 20 mars 2006. (Ce règlement est téléchargeable sur le site du Conseil Régional d'Aquitaine)

Certaines mesures peuvent nous concerner directement. Parmi les dispositifs contractuels en faveur des territoires et des communes, il faut relever "le Contrat de Pays" considéré comme une déclinaison opérationnelle des Chartes, définies comme des "documents de référence partagés à l'échéance de 10 ou 20 ans".

Dans ce contexte, la Région réaffirme le rôle primordial du Conseil de Développement, partenaire dans l'organisation de la démarche "contrat de pays". Il est écrit : "son rôle de proposition, de veille et d'évaluation doit d'être renforcé".

Notons que le Conseil de Développement ou la structure maître d'ouvrage du Pays, peuvent bénéficier d'une subvention (plafonnée à 10 000 € par an pendant 3 ans) avec pour objet un appui au fonctionnement du Conseil de Développement (un agent de développement pouvant assurer des missions d'animation de la structure).

4. Agenda 21 Local Sud-Girondin

En 2005, le Pays a initié la mise en place d'un Agenda 21 Local concernant les trois communautés de communes girondines. En cohérence avec les orientations de la Charte de Pays, le but est d'aller plus loin sur certaines thématiques et de concevoir un plan d'actions en associant les différents acteurs du territoire. Habitants et membres du Conseil de Développement ont participé aux quatre "ateliers" mis en place durant le premier semestre 2006 : "Biens communs", "Développement solidaire et responsable du territoire", "Service Public", "Citoyenneté" (lancement lors du Forum du 9 décembre 2005).

Le thème des ateliers était ainsi décliné :

-Atelier « biens communs » : Vers un espace, un patrimoine et un habitat préservés, harmonieux et respectueux de leur environnement. Comment nous développer tout en préservant ce que nous laisserons aux générations de demain ? Comment permettre l'installation de populations nouvelles, tout en respectant nos caractéristiques rurales ?

-Atelier « développement solidaire et responsable du territoire » : Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres sociaux et environnementaux. Comment favoriser l'implantation d'entreprises dans nos cantons ? ...

- **Atelier « service public »** : Quel avenir et quelles améliorations pour notre service public ? Comment maintenir les services médicaux, Comment faciliter le transport des personnes âgées ?

- **Atelier « Citoyenneté »** : Une volonté de favoriser la démocratie locale. Comment améliorer la participation des habitants aux décisions ?

Le résultat de ces travaux est retraduit dans les fiches de synthèse qui sont remises aujourd'hui à chacun des membres de l'assemblée.

Un Comité de Pilotage - composé d'élus municipaux et des conseillers généraux - assure le suivi du projet en liaison avec le département et les services préfectoraux ; le Conseil de Développement est représenté au sein de ce comité et a déjà participé à plusieurs réunions. A travers cette instance, il a à jouer pleinement son rôle.

La démarche Agenda 21 a permis de mobiliser de nouvelles couches de population et a démontré la possibilité de mettre en place, dans la période "d'après-charte", des structures de réflexion et de proposition.

Pour la suite, nous pouvons penser servir d'interface entre les instances de décision politiques et la société civile qui s'est exprimée.

L'élargissement du Conseil à de nouveaux membres pourra peut-être se réaliser grâce à ces échanges.

5. Communiqué de Presse

Le Conseil d'Administration est d'accord pour prévoir une communication plus large sur le rôle et les activités du Conseil de Développement au sein du Pays. Les supports sont la Presse Locale (Journal Sud-Ouest et le Républicain) mais également de Journal du Pays, diffusé par Internet.

Après un tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

**Les délégués du Conseil de Développement
nommés au sein des commissions et instances
« Pays des Landes de Gascogne »**

Commissions / Instances	Statuts des délégués	Noms des délégués
Agenda 21 Local	1 titulaire	André LAURENT
	2 suppléants	Dominique LAMBERT Jean-Luc VIREPINTE
Urbanisme	2 titulaires	Alain BESSE Dominique LAMBERT
	3 suppléants	Michel DUVERGER Jean-Luc HARRIBEY Alain CRENCA
Emploi et Territoire		
Atelier 1 : Stimuler l'innovation dans les entreprises par l'apport de compétence	1 titulaire	Yves DUNOGUES
	1 suppléant	Jacques CHASTEL
Atelier 2 : Structurer le champ de l'information et de l'action en faveur de l'emploi sur le territoire	1 titulaire	André LAURENT
	1 suppléant	Dominique LAMBERT
Atelier 3 : Organiser et promouvoir une démarche partenariale d'accompagnement à la transmission d'entreprises et à la création d'activités	1 titulaire	Michel DUVERGER
	1 suppléant	Jean-Luc VIREPINTE
Atelier 4 : Renforcer l'attractivité du territoire par une meilleure valorisation du patrimoine économique et des savoir-faire locaux	1 titulaire	
	1 suppléant	
Forêt		Dominique SICHERE Emmanuel de MONTBRON

>>

>>

Commissions / Instances	Statuts des délégués	Noms des délégués
GIP-ADT du Pays	8 titulaires	Dominique LAMBERT André LAURENT Antoine de RIVOYRE Dominique SICHERE François GARRAIN Henry GILOTEAUX Michel DUVERGER Alain BESSE
LEADER + Haute Lande	5 titulaires	Domminique LAMBERT Henry GILOTEAUX François GARRAIN Dominique SICHERE Jacques CHASTEL
	5 suppléants	Antoine de RIVOYRE Michel DUVERGER Alain BESSE Yves DUNOGUES Jean-Claude GRASSET